



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Plan de couverture des besoins

2026 -2030

Villars-sur-Glâne, le 20 août 2025

Le présent plan de couverture des besoins du district de la Sarine est dépendant de la planification des soins de longue durée 2026-2030 élaborée par la Direction de la Santé et des Affaires sociales du canton de Fribourg. Au moment de sa rédaction, la Codems ne dispose que du rapport de la DSAS du 24 janvier 2025 en consultation. Le rapport définitif devait être adopté durant le 2ème semestre 2025 par le Conseil d'Etat.

Ce nouveau plan 2026-2030 est élaboré sur la base de deux facteurs influençant fortement l'évolution future des besoins en soins de la population du district :

1. Une augmentation de plus en plus exponentielle du nombre de personnes âgées de plus de 80 ans.
2. Une offre en lits EMS ne suivant pas la courbe de l'augmentation de la population de plus de 80 ans, transférant ainsi de manière de plus en plus importante les heures de soins vers le service d'aide et de soins à domicile.

Cette politique de maintien à domicile, plus proche des aspirations de la population, permettra de contenir l'évolution des frais financiers induits par la prise en charge stationnaire (EMS), mais demandera un investissement très important dans l'aide et soins à domicile qui permettra de juguler une évolution exponentielle des coûts dans le domaine des soins stationnaires.

Le plan présenté ci-dessous ne s'arrête pas à 2030, mais élabore aussi les perspectives jusqu'en 2050, permettant déjà d'amorcer la recherche de solutions en vue de poursuivre cette politique.

1. Historique

En 1985, se fondant sur la loi du 15 septembre 1983 sur les établissements pour personnes âgées, le Préfet de la Sarine a élaboré un premier plan de couverture des besoins de la population de la Sarine en établissements pour personnes âgées. Ce premier plan faisait état de l'existant et planifiait sur le territoire les futures constructions. Ce plan a également été élaboré dans le but de bénéficier des subventions fédérales (25 %) pour les constructions d'établissements pour personnes âgées. Ces subventions pouvaient encore être touchées pour les projets annoncés avant le 31 décembre 1985 et dont la réalisation avait commencé avant le 30 juin 1988.

En automne 2008, la Codems a élaboré un nouveau plan de médicalisation pour la Sarine et décidé de l'actualiser ensuite à intervalles réguliers. Elle a ainsi recensé et analysé les demandes de reconnaissance pour les lits longs séjours et les lits courts séjours de tous les EMS du district pour la période 2010-2015. Après analyse, dans son préavis de février 2009 aux autorités cantonales sur le rapport de planification cantonale des soins de longue durée 2010-2015, la Codems a demandé la médicalisation de 150 lits pour la période 2010-2015.

Dans le même temps, la Codems a défini et explicité à l'attention des EMS les critères appliqués à l'avenir pour prioriser les différentes demandes de médicalisation, soit les critères suivants :

- Synergies avec d'autres projets et/ou d'autres formes de prise en charge
- Implantation géographique rationnelle
- Pertinence financière du projet
- Degré d'avancement du projet

Depuis 2016, la Codems attendait le rapport de planification des soins de longue durée 2016-2020 du canton de Fribourg. Ce rapport et les données cantonales qu'il contient étaient en effet des préalables indispensables à la mise à jour de la précédente planification de district, datant précisément de 2016.

Ce n'est toutefois que le 20 janvier 2018, après une mise en consultation en juillet 2017, que le Conseil d'état a adopté ledit rapport. Celui-ci a été rendu public en mars 2018.

C'est pourquoi, la Codems a présenté à l'assemblée des délégués de décembre 2018 son rapport 2019-2020 avec une vision jusqu'en 2025.

2. Etat de la situation des EMS du district au 1^{er} janvier 2025

2.1. Ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg RSF 834.2.41

Dans la version entrée en vigueur le 14 janvier 2025 de l'ordonnance du 30 janvier 2018, le Conseil d'Etat a, comme chaque année, arrêté la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg. Pour le district de La Sarine, la liste est la suivante :

Nom	Lits reconnus	Lits courts séjours	Foyer de jour	Foyer de nuit
Home médicalisé de la Sarine	142	4	8	-
EMS la Providence	111	-	-	-
Résidence des Chênes	83	-	-	-
Les Bonnesfontaines	87	-	-	-
Résidence Saint-Martin	102	2	-	-
Résidence les Martinets	100	3	-	-
Résidence les Epinettes	52	-	-	-
Home le Gibloux	74	-	8	-
Résidence Le Manoir	95	-	-	-
Villa Beausite	80	5	-	-
Foyer les Peupliers	17	-	-	-
Institution de santé pour religieux ISRF	56			
Total	999	14	16	0

Sur un total de 999 lits, il y a actuellement 43 lits USD (unité spécialisée en démence). Le HMS jusqu'en 2027, ne peut accueillir que 108 résidents au lieu des 146 mentionnés ci-dessus, en raison des travaux actuellement en cours et ceci depuis 2022.

2.2. Etat du parc immobilier des EMS

Les infrastructures des différents EMS ne sont actuellement pas toutes dans le même état de vétusté. Nous pouvons distinguer plusieurs catégories. Des EMS se sont totalement rénovés ou sont en phase de rénovation complète, d'autres ont agrandi ou rénové une partie seulement de leurs infrastructures. Enfin, d'autres n'ont encore entrepris de rénovation, mais ont des projets à moyen terme.

Les EMS suivants ont été totalement rénovés ou sont en phase de rénovation :

Nom	Nbre de lits	Date dernière rénovation
EMS la Providence	111	2014/2025
EMS les Bonnesfontaines	87/110	2013/2027
Résidence Saint-Martin	102	2013
Résidence les Martinets	100	2017
Home le Gibloux	71	2017
Le Manoir	95	2020
Les Chênes	83	2021
HMS	143	2027
ISRF (bâtiment Ingenbohl)	32	2018

Les EMS n'ayant pas subi de rénovations récemment sont les suivants :

Nom	Nbre de lits sans UATO
Villa Beausite	80
HMS bâtiment Rose d'automne	32
Les Epinettes	52
Les Peupliers	17

2.3. Situation spécifique des EMS

Pour disposer d'un plan de couverture des besoins tenant compte des enjeux futurs des EMS du district, il convient de décrire sommairement la situation des EMS devant encore subir des travaux leur permettant de répondre aux nouvelles lignes directrices adoptées par l'assemblée des délégués le 7 décembre 2017.

2.3.1. Villa Beausite à Fribourg

Le statut juridique de la Villa Beausite est une fondation de droit privé.

La Villa Beausite a été construite en 1903 et a subi des rénovations en 1971 et 1978. En 2013, la Villa Beausite avait construit un nouveau pavillon de 20 lits permettant d'augmenter le nombre de lits. Par contre, le bâtiment principal est très ancien et possède des chambres très disparates n'ayant pas de salle de bains pour chacune des chambres. Des 65 chambres actuelles, le nouveau projet présenté, en 2017, ne gardait plus que 35 lits dans ce bâtiment principal. Pour compenser la disparition des 30 chambres, le Conseil de fondation avait prévu une extension d'une nouvelle aile de 4 étages permettant d'accueillir 36 chambres, portant ainsi le nombre de lits à 91 au lieu des 85 actuels. Le Service cantonal des monuments historiques ayant donné un préavis négatif provisoire, la Ville de Fribourg a suivi ce préavis et donné aussi un préavis négatif. C'est pourquoi, pour répondre aux demandes architecturales et de protection des monuments, le Conseil de fondation a lancé un nouveau concours qui a abouti en 2019 par l'attribution d'un mandat à un nouvel architecte. Suite à l'analyse et différents blocages liés au plan d'aménagement local et de détail, le Conseil de fondation a revu son projet initial pour un EMS de 97 lits et travaille actuellement sur un EMS de 134 lits avec des travaux en plusieurs étapes. En l'état, avec les problèmes liés au plan d'aménagement local et de détail, le projet n'a pas encore reçu les permis nécessaires à sa réalisation.

2.3.2. HMS à Villars-sur-Glâne

Le HMS est le seul EMS rattaché directement au Réseau (association de communes).

Le HMS a commencé son exploitation le 1^{er} septembre 1984 suite à la construction de son bâtiment principal. En 1994, un attique permettant de créer un 4^{ème} étage a été construit. Cela a permis de créer une cuisine professionnelle et une salle à manger à cet étage. Le bâtiment a ensuite été agrandi en 2008 avec l'ajout d'une aile au Nord de la partie centrale. Suite à cet agrandissement, le Home médicalisé de la Sarine possède désormais un total de 101 chambres.

Une analyse du bâtiment démontre que la partie plus ancienne de 1984 et 1994 est très vétuste et demande une rénovation en profondeur. C'est pourquoi, le Comité du RSS a lancé en 2018 un mandat d'étude parallèle pour la construction et la rénovation du Home médicalisé de la Sarine ainsi que la centrale d'ambulance. Suite à ce concours, le bureau d'architecte Bögli et Kramp a été mandaté pour effectuer les études et les travaux en vue de la construction.

Au 1^{er} janvier 2020, suite à la décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019, l'EMS de la Rose d'automne a été racheté et rattaché au HMS. Avec ses 32 chambres longs séjours et 4 chambres courts-séjours, il devient une nouvelle unité de soins du HMS.

Suite à l'acceptation par 84 % des votants du district de la Sarine du crédit d'investissement de 49,8 million les 26 septembre 2021, les travaux de rénovation ont commencé en février 2022 et devrait, selon les informations actuellement en notre possession, finir pour avril 2027. Le nouveau HMS, qui regroupera les résidents de l'ancien bâtiment et de l'actuelle Rose d'automne pourra accueillir 143 résidents.

Le bâtiment de la Rose d'automne sera libre dès le 2^{ème} semestre 2027, il devra faire l'objet d'une analyse quant à son utilisation par le RSS dès cette date.

2.3.3. Résidence Les Epinettes à Marly

Le statut juridique est une fondation de droit privé.

La Résidence des Epinettes a ouvert ses portes en 1991.

En juin 2023, un concours d'architecte en deux phases regroupant l'extension et la modernisation du centre scolaire de Marly cité ainsi que l'extension et la rénovation de l'EMS les Epinettes a été lancé. En juin 2024, le bureau d'architecte a été choisi et les premières phases d'études ont débutées. L'EMS planifie de doubler sa capacité à 104 lits. Selon les estimations actuelles, ses nouvelles chambres ainsi que la rénovation de la partie existante permettront de pouvoir accueillir tous les résidents en 2029.

2.3.4. Foyer Les Peupliers à Oberried

Le statut juridique du Foyer est une fondation de droit privé.

Le bâtiment a été construit en 1890 et rénové en 1983. Il bénéficie de 17 lits. Le but est de remplacer cette structure par un nouvel EMS pouvant accueillir 100 lits. Après une phase d'étude réunissant toutes les communes de Haute Sarine liée à la recherche de la meilleure implantation d'un nouvel EMS en Haute Sarine, le terrain sis à Ependes a été retenu pour accueillir le nouvel EMS Haute Sarine de 100 lits. Après l'adoption du plan d'aménagement local (PAL) et du plan d'aménagement de détail (PAD), le nouvel EMS devrait être opérationnel en 2030.

3. Etat de situation du service d'aide et soins à domicile au 31.12.2024

L'évolution de l'activité du service est à mettre en lien avec l'évolution de la population et les heures facturées du service d'aide et des soins à domicile. De plus, il serait important de pouvoir bénéficier de la couverture de la demande faite par le secteur privé sur le territoire de la Sarine. A l'heure actuelle, nous ne disposons des données, provenant de la DSAS qu'avec 2 ans de retard. Cette situation ne nous permet pas de pouvoir piloter le secteur de l'aide et soins à domicile avec une vision permettant de répondre à la demande toujours plus importante.

3.1. Evolution de la population résidente du district de plus de 80 ans entre 2022 et 2040

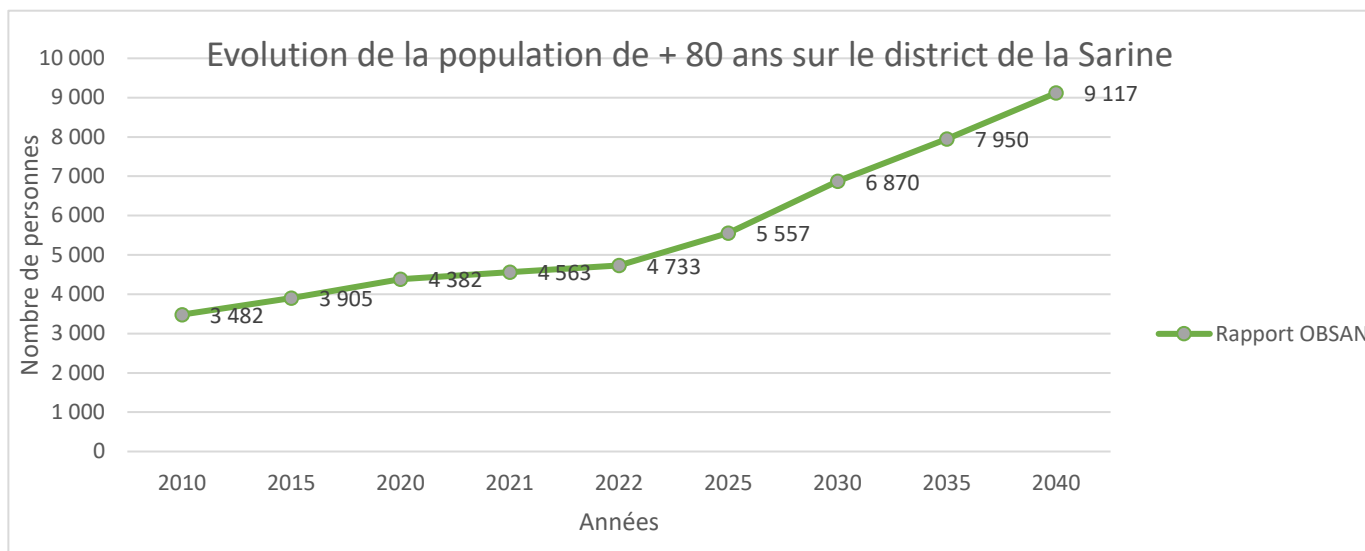
Basées sur les données du Service de la statistique du canton de Fribourg, les projections démographiques prévoient une augmentation de 93% pour les personnes de plus de 80 ans entre 2022 et 2040. En chiffre absolu, il devrait avoir pour le district de la Sarine une augmentation de 1'300 personnes de plus de 80 ans entre 2025 et 2030, puis une nouvelle augmentation de 1'100 personnes entre 2030 et 2035.

3.2. Evolution des heures facturées par le service d'aide et soins à domicile du district entre 2020 et 2025

Selon nos données statistiques et l'extrapolation sur les premiers mois de l'année 2025, nous allons vraisemblablement avoir environ 117'500 heures pour 2025, soit environ 4'500 heures de moins qu'en 2024.

	moyenne 2025-2020	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Nbre heures		117 500	121 931	118 528	113 991	111 079	102 437
% augmentation	3.4%	-3.6%	2.9%	4.0%	2.6%	8.4%	5.9%
Nbre EPT			133	129	123	114	104.5
% augmentation	5.7%		3.1%	4.9%	7.9%	9.1%	3.5%

4. Rapport de planification des soins de longue durée 2026-2030



4.1. Planification cantonale pour le district de la Sarine

Pour établir les projections futures, le canton a choisi le scénario cible suivant :

- La compression relative de la morbidité (les années de vie gagnées sont des années en bonne santé) ;
- 30 pour cent des personnes de niveaux de soins 0 à 6 qui seraient aujourd'hui prises en charge en EMS seraient à l'avenir prises en charges à domicile. Cet objectif doit être atteint par le biais d'une trajectoire cible jusqu'en 2040
- Lors de la définition de la trajectoire cible, le Canton s'est basé sur une approche progressive vers ce scénario cible, en partant du principe que la prise en charge des personnes dans les niveaux de soins 1 et 2 peut être mise en œuvre immédiatement à domicile. Pour les personnes ayant des niveaux de soins plus élevés (3 à 6), une mise en œuvre plus lente est choisie, avec un plein effet du scénario en 2040.
- L'objectif est de permettre à ces personnes de rester à domicile dans de bonnes conditions. Cela passe bien sûr par une augmentation du nombre de soins LAMAL à domicile. Mais cela nécessite aussi, et en accord avec les objectifs de la politique Senior+, des développements importants d'autres mesures liées à l'adaptation du logement, au soutien des proches, à d'autres aspects de sécurité et de veille ou encore à l'accompagnement social des personnes.

Pour 2030, le canton planifie pour le district les lits de la manière suivante, selon son rapport de la direction de la santé et des affaires sociales DSAS du 24 janvier 2025 :

Lits reconnus :	1'193 intégrants 74 lits (USD)
Lits séjours temporaires :	45 places
Foyers de jour :	15 places

En ce qui concerne les soins à domicile publiques, le canton planifie 170'052 heures soit 170 EPT et pour l'aide à domicile publique 11'093 heures soit 11 EPT.

4.2. Conséquences de la planification cantonale dans l'offre du district jusqu'en 2035

Comme relevé précédemment, la planification des soins de longue durée doit s'inscrire dans une perspective à moyen et long terme, pour permettre aux districts de planifier la construction de nouveaux EMS au minimum sur 10 ans. C'est pourquoi, la Codems propose de modéliser, sur la base du plan cantonal, le besoin en lits EMS aussi pour 2035, sur la base des chiffres 2030 et 2040 présentés par la DSAS.

4.2.1 Scénario cantonal diminuant les résidents RAI 0-6 de 30 % en 2040

Année	Population district	Nbre de lits	Pourcentage par rapport aux personnes de plus de 80 ans	Besoin de lits
2022	4'733	957	20.22 %	
2026	5'848	1'013	17.32%	
2030	6'870	1'238	18.02%	225
2035	7'950	1'388	17.46%	150
2040	9'117	1'540	16,89%	152
			Total	527

Il faut remarquer que le nombre de lits pour 100 personnes de plus de 80 ans est en 2022 de 20,22 lits. En 2030, selon les propositions retenues par le canton de Fribourg, il n'y aura plus que 18,02 lits pour 100 personnes de plus de 80 ans. Cette diminution d'offre demandera tout de même la construction de 225 lits sur 5 ans et devra être compensée par une augmentation proportionnelle de la dotation en soin pour le service d'aide et soins à domicile.

La projection 2035, en tenant compte du scénario cible de l'état de diminution des résidents de 30% pour les RAI 0-6 démontre qu'il faudra construire encore 150 lits entre 2030 et 2035 pour atteindre 17,46 lits par 100 personne de plus de 80 ans.

5. Comparaisons entre la situation existante, la planification cantonale et les demandes des EMS

5.1. Comparaison entre lits existants et planification 2030

Si l'on compare la situation actuelle (chiffre 2.1, ci-dessus) à la planification cantonale jusqu'en 2030, on constate qu'il reste à attribuer les lits suivants :

	Lits reconnus	Lits courts séjours	Foyer de jour	Foyer de nuit
Total actuel	999 (dont 43 USD)	14	16	-
Planification cantonale 2030	1193 (dont 74 USD)	45	15	0
Lits à attribuer	194 (dont 31 USD)	31	-1	0

5.2. Demandes des EMS jusqu'en 2030

Nom	Lits reconnus	Lits courts séjours	Foyer de jour	Foyer de nuit
Home médicalisé de la Sarine	-3		-	-
EMS la Providence	-4	-		-
Résidence des Chênes		-	-	-
Les Bonnesfontaines	23	-	-	-
Résidence Saint-Martin	-	-		-
Résidence les Martinets	-	-	-	-
Résidence les Epinettes	52	-	-	-
Home le Gibloux	-	-	-	-
Résidence Le Manoir		-	-	-
Villa Beausite		-	-	-
Foyer les Peupliers		-	-	-
EMS Haute Sarine				-
ISRF	2			
EMS la Gotta à Belfaux	120			
Total	190	0		0

5.3. Comparaisons des demandes des EMS et des lits à attribuer

	Lits reconnus	Lits courts séjours	Foyer de jour	Foyer de nuit
Lits à attribuer selon canton	194	31	-1	
Demandes des EMS	190	0		0
Différences entre canton et demandes EMS	-4	-31	1	

Le tableau ci-dessus démontre que les demandes en lits des EMS de la Sarine jusqu'en 2030 sont inférieures à la planification cantonale, mais dans une moindre mesure, sachant que le projet de l'EMS Haute Sarine pourrait voir le jour pour la fin 2030, voir le début 2031.

6. Plan de couverture des besoins stationnaires pour 2026-2030 et projection 2035

6.1. Vision globale

La planification cantonale court jusqu'en 2030 seulement, soit un horizon excessivement proche. Pour pallier ce handicap, la Codems s'est dotée d'une « vision 2035 », divisée en deux périodes :

- La période à court et moyen terme qui couvre les années 2025 et 2030 ;
- La période à moyen et long terme qui couvre les années 2031 à 2035.

Seules les demandes d'EMS pour la période à court et moyen terme (2025-2030) font l'objet d'une priorisation formelle de la Codems. Pour les demandes EMS entrant dans la période à long terme, la Codems a retenu uniquement des principes qui seront mis en œuvre lors de la prochaine actualisation du plan de couverture.

	Etat au 1.1.2025				2030				Etat au 31.12.2030				2035				Etat au 31.12.2035			
					Nouveau								Nouveau							
	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS courts séjours	Totaux lits LS	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS courts séjours	Totaux lits LS	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS courts séjours	Totaux lits LS	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS admis	Totaux lits LS	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS admis	Totaux lits LS
Home médicalisé de la Sarine	142		4	146	-3			143	139	-	4	143				143	139	-	4	143
EMS La Providence	111			111	-4			107	107	-	-	107				107	107	-	-	107
Résidence des Chênes	71	12		83				83	71	12	-	83				83	71	12	-	83
Bonnesfontaines	87			87	11	12		110	98	12	-	110				110	98	12	-	110
Résidence Les Martinets	80	20	3	103				103	80	20	3	103				103	80	20	3	103
Résidence Les Epinettes	52			52	52			104	104	-	-	104				104	104	-	-	104
Résidence Saint-Martin	102		2	104				104	102	-	2	104				104	102	-	2	104
Home du Gibloux	63	11		74				74	63	11	-	74				74	63	11	-	74
Le Manoir,	95			95				95	95	-	-	95				95	95	-	-	95
Villa Beausite	80		5	85				85	80	-	5	85	30	15		130	110	15	5	130
Foyer Les Peupliers	17			17				17	17	-	-	17	-17			0	-	-	-	-
Haute Sarine				0				0	-	-	-	-	100			100	100	-	-	100
ISRF	56			56	2			58	58	-		58				58	58	-	-	58
EMS La Gotta à Belfaux				0	120			120	120	-		120				120	120	-	-	120
TOTAUX	956	43	14	1013	56	12	0	1203	1 134	55	14	1 203	113	15	0	1211	1 247	70	14	1 331
Attribuées par le canton	956	43	14	1013				0	1119	74	45	1238								

La construction ainsi que la rénovation d'un EMS demande beaucoup de temps et de travail pour pouvoir aboutir à la mise en place d'une nouvelle offre en lits pour le district. Jusqu'à maintenant, les directions des différents EMS étaient les demandeurs pour effectuer un agrandissement ou une rénovation de leur EMS.

6.2. Vision spécifique par EMS impacté

6.2.1. Période 2026-2030

Après la fin des rénovations et agrandissements des EMS du Manoir et des Chênes, la législature à venir devra se concentrer sur la mise à disposition d'un nouvel EMS à Belfaux ainsi que l'agrandissement des Bonnesfontaines à

Fribourg et des Epinettes à Marly. Il faut préciser que les travaux du HMS ne seront terminés qu'en 2027 et permettront d'ouvrir les 35 chambres fermées durant les 5 années de travaux.

Année	EMS	Nouvelle Proposition /réouverture	Nouvelle construction	Coût investissement
2027	HMS – et bâtiment pour administration RSS	35	Rénovation et agrandissement	CHF 53'500'000
2028	Les Bonnesfontaines	23	Agrandissement	CHF 9'150'000
2028	EMS la Gotta à Belfaux	120	Nouvel EMS	CHF 45'000'000
2029	EMS les Epinettes	52	Rénovation et agrandissement	CHF 39'000'000
	Total			CHF 146'650'000

Tous ces projets sont maintenant soit en phase de construction (HMS et Bonnesfontaines) ou d'études (la Gotta et Epinettes) et devraient aboutir, pour autant que toutes les autorisations soient délivrées dans le timing prévu par la planification et que les travaux ne prennent pas de retard.

6.2.2. Période 2030-2035

Année	EMS	Nouvelle Proposition	Nouvelle construction	Coût investissement (selon règlement)
2031	EMS Haute Sarine à Ependes	100	Nouvel EMS en remplacement des Peupliers (17 lits)	CHF 38'000'000
2032	Villa-Beausite	45	Rénovation et agrandissement	CHF 50'000'000
	Total			CHF 88'000'000

Ces projets sont déjà en phase d'études et devraient aboutir pour autant que toutes les autorisations soient délivrées dans le timing prévu par la planification

7. Plan couverture des besoins du Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine pour 2026-2030

L'augmentation des EPT pour cette prochaine période est plus compliquée à calculer que lors de l'ancien plan de couverture 2021-2025, car la diminution de l'offre des EMS (20,22 lits en 2022 et seulement 18.02 lits en 2030 pour les personnes de plus de 80 ans) doit être compensée par une augmentation des EPT pour l'aide et soins à domicile. De plus, nous n'avons pas d'informations fiables pour les années 2023-2024 de la couverture de la demande par des infirmières indépendantes et des organisations d'aides et de soins à domicile privées (OSAD privé) sur le territoire du district. Comme indiqué dans le rapport cantonal, le secteur privé connaît un développement récent et dynamique dans le canton de Fribourg. Alors que lors du dernier plan de couverture, les OSAD privés et infirmières indépendantes couvraient 35 % des heures effectuées, en 2022, elles représentent 40.71 % des heures facturées.

Concrètement, l'augmentation des heures prévues dans le cadre du plan de couverture 2020-2025 pour l'aide et soins à domicile du RSS n'a pas été aussi importante que projetée. De plus, en 2025, nous constatons que les heures facturées diminuent, au lieu d'augmenter comme chaque année. Dans cette perspective, il est très difficile de pouvoir planifier les besoins pour le RSS ces prochaines années.

La planification cantonale pour le district de la Sarine donne les volumes d'heures suivantes, sur la base de l'année 2022.

Prestations	2022	2030	Augmentation totale	Augmentation annuelle
Soins	111 200	170 100	58 900	7 363
Aides	4 700	11 100	6 400	800
Total	115 900	181 200	65 300	8 163

7.1. Planification du district sur la base des chiffres 2025

Comme expliqué ci-dessus, nous n'avons pas les données concernant la couverture des besoins en soins à domicile par le secteur privé. Il sied de rappeler que les communes par le biais du coût résiduel des soins subventionnent aussi le secteur privé. Pour élaborer la planification 2026-2030, nous partons des heures facturées projetées pour 2025, en fonction des chiffres de 7 premiers mois de l'année 2025. Ainsi, pour 2026, nous prenons les projections 2025 plus les 8'200 heures supplémentaires prévues par la planification cantonale. Au niveau des EPT, nous partons du principe que 970 heures par EPT peuvent être facturées.

Facteurs d'augmentation sur la période sous revue :						
Planification cantonale augmentation par année				8000		
Budget 2025 sur 130'000, alors que 117'500 prévu, les EPT 2026 seront calculés sur l'effectif						
2025						
	2030	2029	2028	2027	2026	2025
Nbre heures	157 500	149 500	141 500	133 500	125 500	117 500
% d'augmentation	5.4%	5.7%	6.0%	6.4%	6.8%	
Nbre EPT	162	154	145	137	129	134
Augmentation annuelle	8.2	8.2	8.2	8.2	-5.0	

Dans ce contexte, la Codems retient une augmentation annuelle des EPT selon le tableau ci-dessus et intègre ces chiffres dans le budget 2026 ainsi que le plan financier 2026-2030.

8. Synthèse

La Codems propose pour la législature 2026-2030 le plan suivant :

- **Pour les EMS :**
 - Finir la rénovation et l'agrandissement du HMS pour 2027
 - Construction d'un nouvel EMS de 120 lits à Belfaux
 - Agrandissement de l'EMS des Bonnesfontaines avec 23 nouvelles chambres
 - Rénovation et agrandissement de l'EMS des Epinettes avec 52 nouvelles chambres
- **Pour le service d'aide et soins à domicile au niveau de la dotation soins :**
 - Diminution de 5 EPT sur le budget 2026 sur la base des chiffres connus actuellement
 - Puis d'analyser année par année le besoin sur la base du tableau du chapitre 7, globalement environ 8,2 EPT par année

La Codems, pour la prochaine législature 2030-2035 va continuer à investiguer dans le cadre des soins stationnaires, les pistes proposées ci-dessus permettant de continuer à suivre la croissance exponentielle des besoins liés à l'augmentation projetée des personnes âgées de plus de 80 ans.

9. Conclusion

La Codems a élaboré le plan de couverture des besoins et l'a adopté dans sa séance du 8 octobre 2025

Le Comité de direction du Réseau santé de la Sarine a validé ce plan de couverture dans sa séance du 3 décembre 2025